

A Bruxelles Woluwe - 1 année - Horaire de jour - En français

 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**

 Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

 Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

 Sigle du programme: **rmdt9ce**
Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	6

RMDT9CE - Introduction

INTRODUCTION

RMDT9CE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme s'adresse aux médecins du travail souhaitant obtenir l'agrégation pour la surveillance des travailleurs professionnellement exposés aux rayonnements ionisants (Arrêtés Royaux portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre le danger des radiations ionisantes). Il permet de postuler l'agrégation ministérielle en Classe II.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat s'acquiert normalement en un an. Des dérogations peuvent cependant être accordées par la Commission. Ce certificat sera délivré aux candidats qui auront suivi l'enseignement (cours, travaux pratiques, séminaires) et réussi les contrôles de connaissances pour un total de 300 heures au moins.

RMDT9CE Programme détaillé

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " *A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

RMDT9CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Ce programme est accessible aux médecins du travail, aux titulaires d'un DES en médecine du travail ou d'un master complémentaire en médecine du travail.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les candidatures introduites par les titulaires d'autres diplômes que ceux mentionnés ci-dessus seront examinées, cas par cas, par la Commission de gestion du programme. Pour tous les candidats, la Commission approuvera le choix des cours et, éventuellement, le sujet du mémoire et l'organisation du stage.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».